



Syndicat **Unitaire** des **Personnels** des **Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél. : 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

REV : les revendications du SUPAP-FSU

Tous.tes en grève du 13 au 17 novembre !

À l'appel de l'intersyndicale SUPAP-FSU/CFDT. Lire [ICI](#)

Depuis 2013, avec la réforme des rythmes scolaires, l'organisation des temps éducatifs a évolué pour les enfants des écoles parisiennes et pour les personnels de l'animation.

Parfaitement identifié.es par la communauté éducative, les enfants, les familles et les partenaires externes, **les REV sont devenu.es essentiel.les et indispensables au bon fonctionnement des temps péri et extrascolaires.**

Depuis maintenant 10 ans, la charge de travail des REV ne cesse d'augmenter (forte exigence du PEDT, projets CASPE, tâches administratives, nouvelles applications informatiques, demandes de plus en plus nombreuses de la DASCO, sollicitations accrues des familles...).

La gestion des AAAS sur Chronotime se profile pour 2024...avec une énième mission supplémentaire pour les REV ?

De nouvelles missions, mais aucune reconnaissance ! Les mails de remerciements ne suffisent pas !

Parmi les revendications portées en intersyndicale par le SUPAP-FSU et la CFDT pour le secteur de l'animation, nous demandons pour les REV :

Rémunérations et carrières

- L'accès à la **catégorie A** dans le corps des CAPSA pour tous les REV
- L'augmentation de la **prime IFSE** des REV pour prendre en compte la surcharge de travail, la prise de poste fréquente avant 11h, ainsi que la gestion et direction des petites vacances
- **Ratios promu.es promouvables à 100%** (promotion de tous.tes les AAP qui peuvent l'être) : **OBTENU**
- L'attribution de **primes spécifiques** (écoles REP/REP+, écoles polyvalentes, nombre d'enfants accueillis, nombre d'enfants à besoins particuliers...)
- L'attribution de la **prime journalière de coordonnateur.trice** à tous les REV travaillant en CASPE l'été
- Attribution de la **prime « pouvoir d'achat »** dégressive de 800 à 300 euros en fonction du salaire pour tous.tes les AAP percevant moins de 3 250 euros brut : **OBTENU (versement paie décembre 2023)**

Conditions de travail et qualité du service public

- **1 REV** par école, **1 REV S** par école, **1 animateur.trice** lecture par école
- L'augmentation du nombre de **REV S renforcés** déchargé.es sur tous les temps (à partir de 150 enfants sur l'interclasse et dans toutes les écoles polyvalentes)
- Des formations diplômantes **DEJEPS** pour tous.tes les REV

- La mise en œuvre de **brigades de remplacement d'AAAS titulaires** dans chaque CASPE pour faciliter les remplacements ponctuels
- Le **respect des taux d'encadrement** sur tous les temps, la **réduction des taux d'encadrement sur les TAP** à 1/8 en maternelle et 1/12 en élémentaire (taux périscolaire des ACM déclarés avant 2013)
- La **réduction du temps de travail** des REV (augmentation du niveau de sujétion prenant en compte l'ensemble des pénibilités de notre métier)
- La **limitation des regroupements d'accueils de loisirs** en semaines extrascolaires
- **1 bureau pour chaque REV** avant la rentrée de septembre 2024
- L'évolution du nom des REV en **Directeur Ville (DV)**

Retrouvons-nous toutes et tous pour faire le point sur la mobilisation : AG SUPAP-FSU/CFDT

**Judi 16 novembre de 14h à 17h à la bourse du travail
Salle Croizat, 3 rue du château d'eau 75010 Paris, métro République**

Chaque AAP syndiqué.e ou non, a le droit à 3 heures d'information syndicale par trimestre (sur son temps de travail) et donc de participer à cette réunion déclarée auprès de la DASCO

Le SUPAP-FSU toujours à vos côtés pour vous défendre et vous informer !

SUPAP-FSU DASCO : 06 46 36 93 97 ou supapfsudasco@gmail.com



Blog SUPAP-FSU



Guide DASCO 2022-2025



Base de données DASCO



Articles SUPAP-FSU DASCO



Facebook SUPAP-FSU Animation



Twitter SUPAP-FSU Animation



Instagram SUPAP-FSU Animation